



COMITÉ DE DIRECTION OT MONTS DE GENEVE

Séance du 13/07/23 à 19h sous la présidence de M. P. ANTOINE
Lieu : Hôtel Kyriad Annemasse Genève

Séance du : 13/07/2023

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présenté ou représenté : 16

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame CACOUAULT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5)

Messieurs ANTOINE et AEBISCHER. Madame MARTIN est représentée par Monsieur ANTOINE. Messieurs LUY et MEHDI sont représentés par Monsieur AEBISCHER.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (3) Madame CACOUAULT, Monsieur de VIRY. Madame LOYAU est représentée par Monsieur de VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (7)

Messieurs MOUCHET, TOUTAIN, VINCI, TANOUS. Messieurs DANNECKER, BERTRAND sont représentés par Monsieur MOUCHET. Monsieur LESAGES est représenté par Monsieur TANOUS.

Monsieur BARONNET, suppléant de Monsieur TOUTAIN est présent aux côtés de son titulaire. Monsieur BARONNET n'a donc pas droit de vote.

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Madame INCANDELA Directrice.

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

19 JUL. 2023

ARRIVEE

4

Début de séance : 19h22
Le quorum est atteint.

DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

CODIR OT – 13/07/2023

MONTSDEGENEVE.COM

Madame CACOUAULT est désignée comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

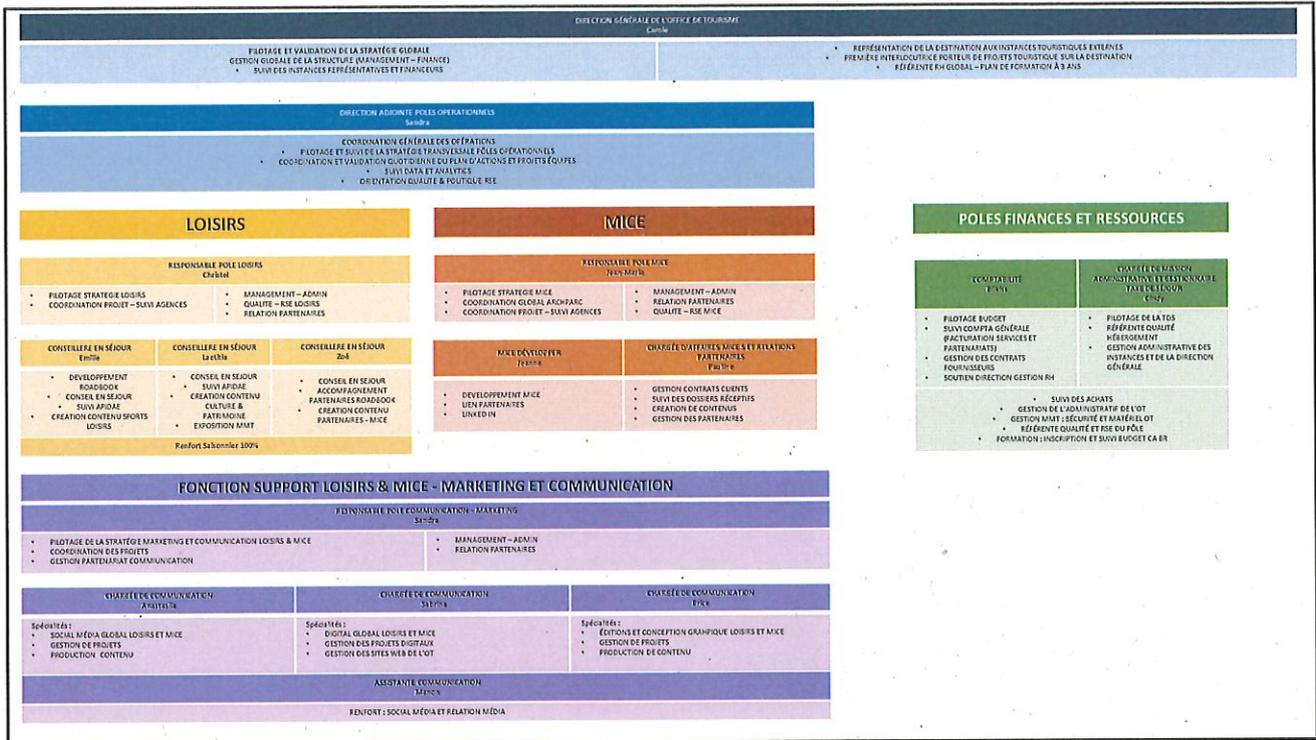
CODIR OT – 13/07/2023

MONTSDEGENEVE.COM

RÉORGANISATION DE L'ÉQUIPE

CODIR OT – 13/07/2023

MONTSDEGENEVE.COM



Madame INCANDELA explique les raisons qui mènent l'équipe de l'office de tourisme à se réorganiser :

CONTEXTE :

1. Schéma de développement touristique :

- ⇒ Nouveaux enjeux et nouveaux objectifs
- ⇒ Intégration de nouvelles missions
- ⇒ Développement des compétences

2. Élargissement du territoire

- ⇒ Attentes fortes des collectivités et partenaires socioprofessionnels
- ⇒ Surface à couvrir et multiplicité des réseaux à rencontrer et fidéliser

3. Rééquilibrage entre MICE et loisirs

- ⇒ Montée en charge des dossiers commerciaux (Centre de Convention Archparc)
- ⇒ Implication de tous les pôles pour transversalité MICE

(affaires) / Loisirs

OPPORTUNITÉS DE RÉORGANISATION :

- ⇒ Départs de Sylvain Sage-Vallier et Elsa Mercier
 - ⇒ Nouvelles perspectives évolutions
- ⇒ Équipe mobilisée et volontaire
 - ⇒ Souhait individuel d'élargir leurs missions et responsabilités

ADMINISTRATIF :

1. Refonte des Fiches de Postes :

- ⇒ Nouveaux accords de branches n°39 - ADN Tourisme (échelons, indices, critères et classifications).

Tous les offices de tourisme doivent obligatoirement revoir les fiches de postes des équipes avant 01.01.24 et vérifier que les indices et échelons des collaborateurs soient les bons en fonction de leurs compétences, de leur degré de responsabilité, de leur autonomie et de leur niveau de représentation vers l'extérieur.

Monsieur de VIRY ajoute que cette présentation est claire pour la gouvernance ainsi que pour les équipes. Cette réorganisation correspond bien à la stratégie et notamment aux préconisations du Schéma de Développement Touristique car il y a un pôle LOISIRS, un pôle MICE / business, avec bien sûr des fonctions supports (communication, marketing et administratif). C'est une organisation qui répond aux attentes des clients, des touristes, centrée sur leurs attentes.

Monsieur BARONNET demande comment va se passer le repositionnement de Sandra Ramaully en direction adjointe puisqu'elle occupe pour le moment le poste de responsable communication ? Sandra va récupérer certaines tâches, certaines responsabilités. Quel pourcentage de son temps de travail sera dédié à la direction adjointe et combien pour son rôle de responsable communication ?

Madame INCANDELA répond que le repositionnement de Sandra va forcément amener une augmentation de l'autonomie de l'équipe communication qui sera bien sûr suivie au quotidien et coachée par

Sandra pour que les changements se fassent dans la finesse.
Par ailleurs, certains projets lourds et chronophages à gérer en interne seront réexternalisés pour permettre aux équipes de se tourner vers du pilotage et donc minimiser la production interne.
De plus, le binôme de direction – direction adjointe va demander un temps de rodage. Le second semestre 2023 permettra de se mettre en phase avec cette nouvelle organisation et trouver un rythme de croisière.

Monsieur BARONNET demande si les deux ETP (Monsieur Sage-Vallier, Madame Elsa Mercier) seront remplacés ?

Madame INCANDELA indique que Monsieur Sage-Vallier a été remplacé par Madame Jeanne Perrier qui occupe actuellement le poste de « chargé(e) d'affaires MICE et relations partenaires ».
Néanmoins, il sera proposé à Jeanne Perrier de se repositionner sur le poste de MICE Développer à partir d'août 2023. Une autre personne sera recrutée dans la foulée pour reprendre le poste occupé actuellement par Jeanne Perrier.
En revanche, le poste d'Elsa Mercier qui occupait les fonctions de « responsable de pôle ressources, RH, assistante de direction » ne sera pas reconduit. Le choix de redistribuer les missions en interne permettra aux collaborateurs d'élargir leurs champs de compétences, leurs responsabilités et cela répondra à leurs attentes et ambitions personnelles.

Monsieur AEBISCHER demande de combien d'ETP sera constitué l'office de Tourisme ?

Monsieur ANTOINE répond 13,60 ETP, soit 14 personnes. Cette optimisation des postes qui répond aussi au développement du MICE reste à budget constant pour l'année 2023.

Madame INCANDELA indique également que le poste « Alternant Assistant Administratif et RH » envisagé début 2023 sera finalement supprimé. Le choix d'élargir la mission de prestation du cabinet comptable et social FIDUCIAL permettra d'externaliser certaines missions RH qui étaient gérées en interne par Elsa Mercier (création de contrat embauche, DPAE, etc.).

Monsieur AEBISCHER demande que le fonctionnement du pôle MICE soit précisé ?

Madame INCANDELA répond qu'aujourd'hui le pôle MICE est constitué de 2 personnes (Jean-Marie Laurent et Jeanne Perrier).

Au départ de Sylvain Sage-Vallier, Jeanne Perrier a été recrutée pour le remplacer sur le poste de chargé(e) d'affaires et relations partenaires.

En revanche Pauline Lacan, sera recrutée le 1^{er} août 2023, pour remplacer Jeanne Perrier sur le poste de chargé(e) d'affaires et relations partenaires. Jeanne Perrier deviendra par la suite MICE Developer.

Monsieur TANOUS indique qu'il constate qu'il y a une belle progression interne et que cela est positif. Il remarque également que la réorganisation ira dans le sens des attentes des clients.

Toutefois, il a le sentiment que cette réorganisation s'éloigne des relations avec les partenaires professionnels qui n'est pas forcément au même niveau qu'avant.

Monsieur TANOUS demande qui sera en charge du suivi des partenaires.

Madame INCANDELA répond qu'il y a bien une volonté de poursuivre les efforts et l'alimentation des relations avec les acteurs touristiques de la destination.

Pauline Lacan, qui remplacera Jeanne Perrier sera la personne en charge des partenaires.

Par ailleurs, Madame INCANDELA précise que le CLUB AFFAIRES a été créé récemment pour réimpulser une dynamique, mobiliser et fédérer les professionnels autour de valeurs et d'objectifs communs.

Monsieur de VIRY indique que des groupes de travail, des ateliers avec les partenaires permettront d'animer et de conserver le lien avec les professionnels.

Monsieur ANTOINE ajoute que l'office de tourisme est là pour conserver le lien avec les professionnels. Tout doit être construit avec les professionnels, le CHAG par exemple mais également avec les restaurateurs ou tout autre domaine d'activité.

Monsieur TANOUS répond qu'il manque un projet qui puisse apporter une image, une synergie et mobilise les restaurateurs, les socioprofessionnels.

Monsieur ANTOINE répond qu'il sera nécessaire que les professionnels se mobilisent pour que les projets envisagés pour le 2nd semestre et en 2024 soient portés collectivement.

Madame INCANDELA expose le nouveau tableau des effectifs en annexe et explique tous les changements d'échelons, intitulés de postes et les raisons de ces repositionnements.

Monsieur AEBISCHER demande si ces changements ont été discuté avec les équipes ?

Madame INCANDELA répond que tous les responsables de la structure ont été informés. Certains points ont même été construits avec les responsables pour assurer qu'ils soient en phase avec cette réorganisation.

Madame INCANDELA a également veillé à ce que les responsables acceptent la promotion de Sandra Ramaully sur la fonction de direction adjointe. Les responsables Christel Rampon et Jean-Marie Laurent sont tout à fait alignés avec cette décision et avec ce changement qui ira dans le sens des orientations stratégiques de la structure.

Monsieur AEBISCHER demande si les équipes sont au courant ?

Madame INCANDELA répond que oui. Les équipes ont été informées des modifications générales mais que chaque membre devra être rencontré individuellement durant l'été pour discuter plus en détail des changements de leurs missions.

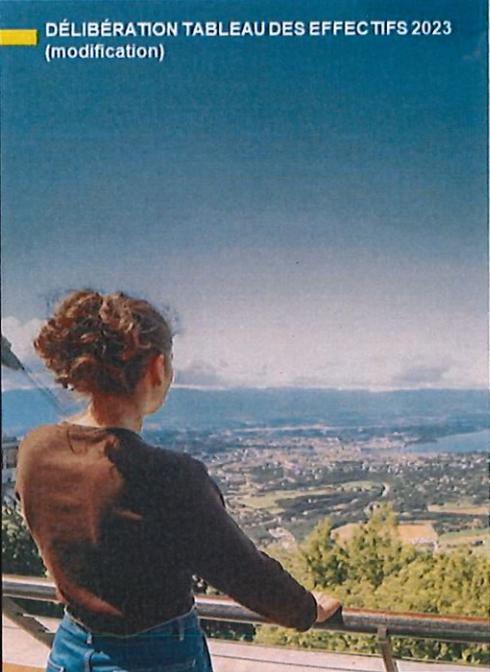
En effet, étant tributaire de la décision du CODIR, Madame INCANDELA précise avoir préférée garder certaines informations (changements d'échelons par exemple) pour éviter d'aller trop vite dans la procédure de validation.

Monsieur ANTOINE précise qu'il s'agit de promotion de carrière pour une équipe jeune et volontaire qui souhaite être challengée.

Monsieur BARONNET demande si l'augmentation de l'autonomie et des responsabilités pour les équipes sera bien accueillie par les membres ? Il précise que parfois les collaborateurs peuvent être surchargés par un

nouveau rythme et des responsabilités trop lourdes.

Madame INCANDELA répond que les responsables de pôles restent les mêmes. Ils prendront le temps d'accompagner les équipes vers les changements pour éviter les surcharges et désamorcer les inquiétudes. Par ailleurs, des formations seront proposées aux équipes pour les amener progressivement à prendre de la hauteur sur leurs missions actuelles.

 <p>DÉLIBÉRATION TABLEAU DES EFFECTIFS 2023 (modification)</p>	<p style="text-align: right;">DÉLIBÉRATION 1</p> <p>Vu les mouvements de personnel, les nouvelles missions à porter au sein de la structure pour répondre aux orientations du Schéma de Développement Touristique, les ambitions et l'élargissement de la destination, il est nécessaire de modifier l'organisation interne et de valider un nouveau tableau des effectifs de l'EPIC sur l'année 2023. Ce tableau détaille l'ensemble des postes, des grades, des échelons et des indices correspondants.</p> <p>Mme Carole INCANDELA présentera la nouvelle organisation interne active à partir du 1er août 2023.</p> <p>Considérant la modification du tableau des effectifs de la délibération « 2023_02_TABLEAU DES EFFECTIFS 2023 » approuvé le 27/01/23 par le Comité de Direction, le nouveau tableau des effectifs est présenté en annexe,</p> <p>Considérant que le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois restent cohérents par rapport au Budget Primitif 2023, chapitre 012, voté le 24/03/23 par le Comité de Direction.</p> <p><u>Voir annexe 1</u></p> <p>Il est proposé au Comité de Direction, D'APPROUVER le nouveau tableau des effectifs des Monts de Genève pour l'année 2023.</p>
--	---

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité la modification du tableau des effectifs 2023.

RECRUTEMENT DU MICE DEVELOPER

CODIR OT – 13/07/2023

MONTSDEGENEVE.COM

**DÉLIBÉRATION TABLEAU DES EFFECTIFS 2023 –
RECRUTEMENT MICE DEVELOPER (modification)**



DÉLIBÉRATION 2

Considérant l'état d'avancement positif des discussions entre le Centre de Convention by Archparc et l'OT Monts de Genève, il a été convenu d'activer les procédures d'embauche d'un(e) MICE Developer, initialement prévu en janvier 2023.

Considérant la convention de coopération publique en cours de rédaction entre les deux parties, que le Centre de Convention by Archparc nous confirme une ouverture pour septembre 2023 nous permettant notamment de lancer l'événement My Business Event.

Considérant que le directeur du SMAG nous a confirmé qu'une enveloppe de 20K€ était d'ores et déjà prévue à leur budget 2023 pour assurer une partie de la rémunération de la prestation de l'OT Monts de Genève, la délibération « 2022-19_Tableau des effectifs 2023 – Recrutement Commercial(e) externe », doit être annulée et remplacée par cette nouvelle délibération permettant de recruter dès à présent un MICE Developer.

Considérant que le Schéma de Développement Touristique préconise que l'OT Monts de Genève active de 2023 à 2028 un plan d'actions significatif, de nature à répondre aux exigences de développement du tourisme d'affaires (MICE) de la destination.

MICE Developer	1	100,00%	35	151,67	24 – Technicien Agent de maîtrise	Avantage en nature voiture Primes sur objectifs	CDI temps plein soit 35 h par semaine
----------------	---	---------	----	--------	-----------------------------------	---	---------------------------------------

Considérant que le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi créé sont déjà inscrits au Budget Primitif 2023, chapitre 012, approuvé le 24/03/23 par la délibération « 2023_10_BP 2023 ».

**Il est proposé au Comité de Direction,
D'APPROUVER le recrutement d'un MICE Developer à compter du 1^{er} août 2023.**

Monsieur ANTOINE précise que le recrutement du MICE Developer était conditionné par la mise en place de la coopération avec le Centre de Convention.

Néanmoins, les retards accumulés durant la phase des travaux, l'inertie qui s'est installée entre chaque réunion technique et politique ont lourdement allongé les prises de décisions.

La rédaction d'une convention de coopération public-public entre ces deux institutions est encore en cours.

Monsieur TANOUS demande si l'OT est sûr de collaborer avec le Centre de Convention.

Monsieur de VIRY répond que oui. Il précise aussi que le nouveau Centre de Convention sera un excellent outil, très bien équipé.

Il ajoute qu'un cabinet conseil, Mathieu Herrou, ancien directeur de Rochexpo, accompagne le Centre de Convention dans sa réflexion stratégique (objectifs, plan de commercialisation - communication, etc.).

L'OT a été associé aux réflexions stratégiques et aux discussions. L'OT est en phase avec la stratégie qui est en cours de finalisation par le cabinet.

Il y a eu une inertie et une perte de temps mais les discussions avancent et le Centre

de Convention rouvrira ses portes en septembre 2023.

Monsieur ANTOINE ajoute qu'il est temps pour l'OT d'activer le recrutement car l'ouverture est imminente. Il est nécessaire pour l'OT de gérer l'installation de l'équipe MICE, d'autant plus que Jeanne et Pauline auront besoin de gérer la transition avant l'ouverture prévue début septembre. Elles devront aussi aller découvrir l'outil pour s'imprégner de l'offre.

Monsieur ANTOINE précise également que le MICE Developer devra représenter l'ensemble des acteurs de la destination qui attendent impatiemment que l'OT active la prospection commerciale. Il y a du business a généré sur tout le territoire. Par ailleurs, la santé financière de l'OT avec un reversement plus important que prévu des taxes de séjour et opérateurs numériques permet de rassurer et engager sereinement la responsabilité de l'OT.

Monsieur ANTOINE indique que le matin même du 13/07/23, une réunion politique avec les 3 Présidents des EPCI a été effectuée. Annemasse Agglo, la CCG, la CCPC sont au fait de cette progression de taxe de séjour.

Par respect pour tout le reste des partenaires socioprofessionnels, il serait dommage d'attendre et de se priver d'un MICE Developer à cause d'une convention de coopération en cours de rédaction qui sera signée plus tardivement dans l'année 2023.

Monsieur MOUCHET ajoute que l'ambition d'un recrutement de MICE Developer n'est pas nouvelle.

Monsieur ANTOINE précise également que les orientations du Schéma de Développement Touristique vont vers une intensification du MICE. Il est donc nécessaire d'activer le recrutement pour passer à la vitesse supérieure dans de bonnes conditions.

Monsieur AEBISCHER demande les raisons du changement d'échelon pour le poste de MICE Developer (3,1 passé en 2,4).

Monsieur ANTOINE répond que cela permet de conserver un lien de hiérarchie entre son responsable Jean-Marie Laurent (3,1).

Madame INCANDELA complète en indiquant que l'échelon sera modifié mais que l'indice sera augmenté pour permettre au MICE Developer d'avoir une rémunération à la hauteur du montant brut indiqué dans l'offre d'emploi du MICE Developer. Par ailleurs, les 2,4 sont assimilés cadre. Jeanne Perrier pourra donc bénéficier des mêmes conditions lorsqu'elle prendra ses fonctions de MICE.

Monsieur AEBISCHER demande à quoi correspond « la prime sur objectifs » pour le MICE Developer et si l'OT a les moyens financiers ?

Monsieur ANTOINE répond que la prime sur objectifs ne sera activée qu'en fonction de la coopération avec le Centre de Convention.

De plus, cette partie variable sera à déterminer en fonction de son apport d'affaires et du chiffre d'affaires généré. Ce fonctionnement de part variable sera bien sûr cadré par le contrat du MICE Developer.

**Au vu de cet exposé, le Comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité la modification tableau des effectifs 2023 –
Recrutement MICE Developer**



M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 13 juillet 2023
affiché ou notifié le 13 juillet 2023

La Secrétaire de séance
Madame CACOUAULT

Le Président
Monsieur ANTOINE

DocuSigned by:

Christine CACOUAULT - Secrétaire de séance

A9A200E9E0924FE...

DocuSigned by:

[Signature]

CCAE61D97DAE479...

